

Un ouvrage de raccordement désigne l'ensemble des installations construites pour relier le réseau public d'électricité ou de gaz à l'installation d'un consommateur (logement, immeuble, entreprise...).

Il comprend, par exemple, les câbles, canalisations ou équipements nécessaires pour amener l'énergie jusqu'au Point De Livraison ou de comptage.